Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20261029-CONC_9-AR

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL
DISPOSITIF FORMATION-PROMOTION
SESSION 2026

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,
- Vu le décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8-1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et précisant la durée minimale d'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie,
- Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne en date du 06 février 2026 et déposé en Préfecture le même jour,

Considérant que les candidatures ont été reçues au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or jusqu'au 16/04/2026 minuit, cachet de la Poste faisant foi.

ARRETE

ARTICLE 1er
Au titre de l'année 2026, sont admis à se présenter à l'examen professionnel de rédacteur territorial par voie de promotion interne, **25 candidats**.

La liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2
La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3
La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :
- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Madame la Préfète de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 29.10.2026
La présidente,
Patricia GOURMAND

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20261029-CONC_9-AR

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

EXAMEN REDACTEUR P.I. SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE

SESSION 2026

BALON	Aude	12/02/1976	11 Rue de Solborde	70000 ECHENOZ-LA-MELINE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
BESSET	Katia	12/10/1974	190 rue des Fougères	58000 SAINT ELOI	
CIELEN	Sandrine	02/04/1970	13 rue Tallot	89113 VALRAVILLON	
COLAS	Nathalie	27/07/1967	65bis route de Nailly	89100 COURTOIS-SUR-YONNE	
CROST	Léa	31/10/1992	290 chemin de la prairie	01480 MESSIMY-SUR-SAONE	
CROUZET	Maryline	03/03/1972	21 Chemin des Frênes	42560 BOISSET SAINT PRIEST	
DIEUDONNÉ DE CARFORT	Christelle	28/09/1978	2 allée pierre morris	45230 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
FONTAINE	Christelle	29/07/1980	68 rue Jean Jaurès	54230 NEUVES MAISONS	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
GENOUD	Elodie	06/01/1989	14 allée des Ancolies	73410 LA BIOLLE	
GEOFFROY	Gaëlle	08/04/1991	16 rue du Magny	89580 COULANGES LA VINEUSE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
MANCINI	Marie-Laure	08/12/1970	59 rue d'Amont	21110 BESSEY-LES-CITEAUX	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
MARTINS	Monica	29/04/1984	2 TER RUE DES TOURNANTS	89580 VALLAN	
MOSNIER	Élodie	16/10/1982	43 ROUTE DU STADE	63230 MONTFERMY	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
PERIN	Constance	16/03/1987	5 Grand Rue	57420 LOUVIGNY	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
PERRARD	Arnaud	09/05/1984	28 Rue Notre-Dame de Lorette	88000 EPINAL	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
PIETRI	Nathalie	24/12/1985	AFA BUTRONE	20167 AFA	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20261029-CONC_9-AR

POUX	Aline	26/09/1981	31 Rue des Tilleuls	Les Betz	63740 CISTERNES-LA-FORÊT	
REBESCHINI	Anne	25/06/1973	70 rue Jean Jaures		70000 VESOUL	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
ROCHON-LAURENT	Cathy	12/12/1978	25 Route du Jarsin		73630 ECOLE	
SCHIPPER	Pauline	27/12/1990	19 rue du Général de Gaulle		54770 BOUXIÈRES-AUX-CHENES	
SEGA	Françoise	19/12/1985	7 Lissolet		63840 EGLISOLLES	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
TERRIER	Magaly	14/12/1977	1056 ROUTE DE GRAND MARCILLAT		71470 LA CHAPELLE THECLE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
THIERIOT	Morgane	06/01/1991	96 rue du Closé - lot 3		54385 MANONCOURT-EN-WOEVRE	sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve
VARRIER	Carole	20/04/1974	4 rue du Parc		39400 LONGCHAUMOIS	
VIROLLE	Laure	23/01/1992	75 bis avenue du Limousin		63100 CLERMONT-FERRAND	

Nombre de candidats : 25

Fait à DIJON, le 29.10.2026
La Présidente,
Patricia GOURMAND